

# **Conception d'une aire de pratique traditionnelle Jardin d'Arc**

**1 Une sécurité avec les espaces mitoyens**

**2 Une superficie de terrain adaptée**

**3 Des aménagements de sécurité pour l'accès aux buttes**

**4 Des équipements**



Le «Jardin d'Arc» est plus particulièrement rencontré dans les régions d'Ile de France et en Picardie ou les clubs, le plus souvent dénommé «Compagnie d'Arc», perpétuent dans ces installations la pratique traditionnelle du «Tir beursault».

Il n'en reste pas moins que cette tradition interpelle l'ensemble des clubs des régions de France où depuis quelques années des «Jardin d'arc» sont implantés.

Cet équipement se caractérise par :

- **Une sécurité avec les espaces mitoyens** qu'ils soient publics, privés, en zone urbaine ou rurale.
- **Une superficie de terrain adaptée** respectant les règles de sécurité pour tous les types de pratique (*Apprentissage - Entraînement - Eventuellement compétition*).
- **Des aménagements de sécurité d'accès aux pas de tir**
- **Des équipements** permettant la pratique tout au long de l'année.

## 1 Une sécurité avec les espaces mitoyens

Se caractérise par son périmètre de sécurité adapté à ces espaces qu'ils soient publics, privés, en zone urbaine ou rurale.

Deux possibilités :

### ❖ Pour un terrain permanent «isolé»

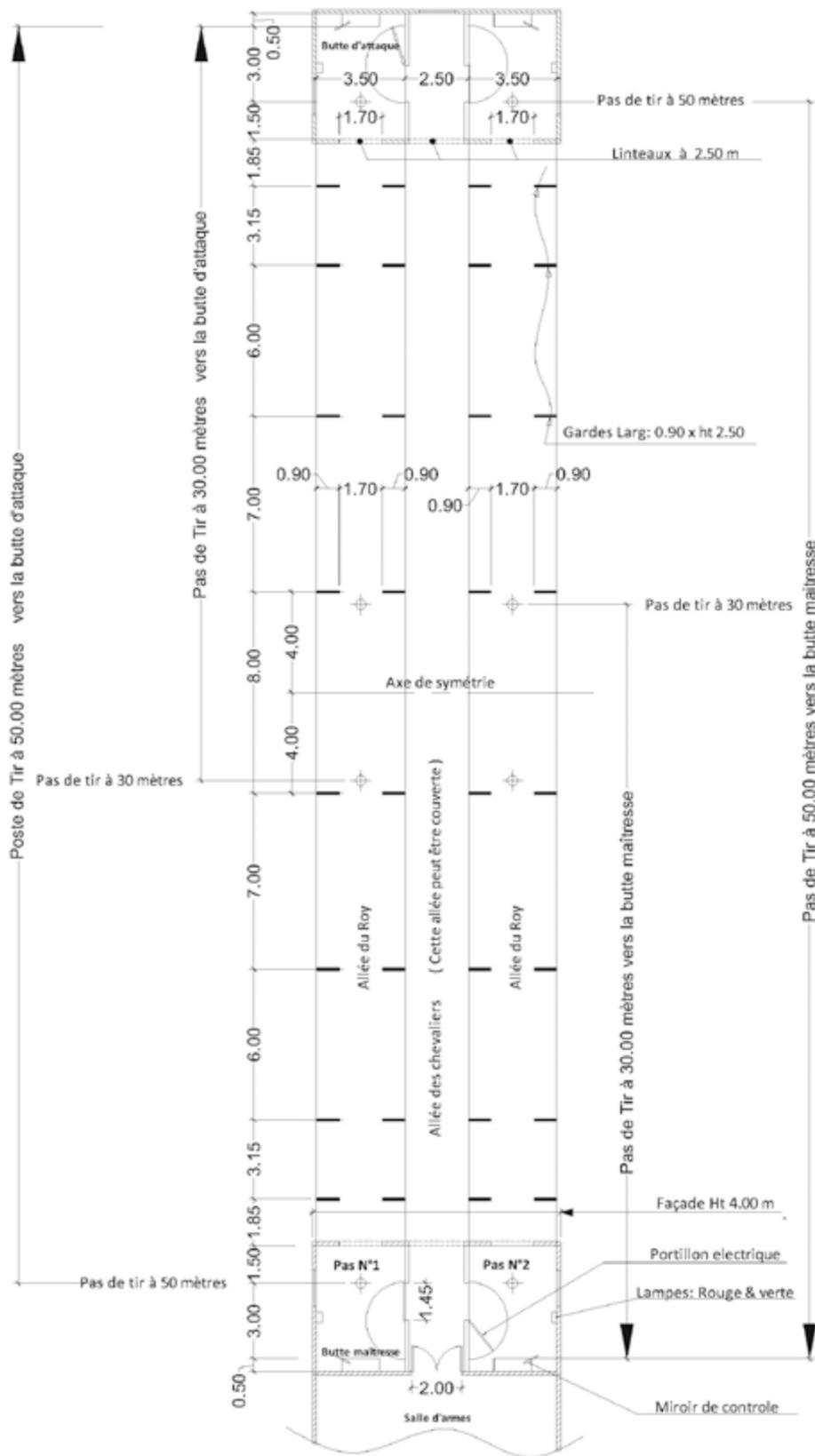
Le périmètre de sécurité sera matérialisé par une clôture pour éviter tout risque d'intrusion dans l'aire de pratique.

### ❖ Pour un terrain permanent «dans un espace clos»

Par espace clos nous entendons, stade multi activités sportives, parc de loisirs etc.

Le périmètre de sécurité sera matérialisé par une main courante grillagée pour éviter tout risque d'intrusion dans l'aire de pratique.

## Annexe 1



### Jeu d'Arc

### 2 Pas de Tir - 1 Allée des Chevaliers

## 2 Une superficie de terrain adaptée

Doit, lors de sa conception, respecter les besoins et règles ci dessous :

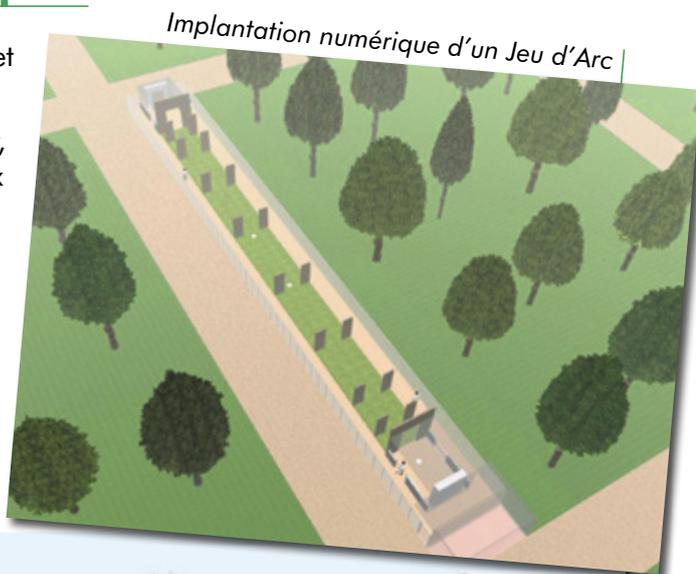
Le terrain est constitué d'un ou deux pas de tir, parfois trois. Chaque pas de tir comprend deux abris (les «buttes») disposés en vis-à-vis et entre lesquels est aménagé le couloir de tir (allée du Roy). Celui-ci est protégé latéralement de part et d'autre par deux rangées de panneaux de protection en bois (les «gardes»). Une allée centrale et/ou des allées latérales (allée des chevaliers), à l'extérieur des gardes, permettent la circulation des archers pendant le tir.

### ❖ Les buttes

Ces abris couverts fermés partiellement sont uniquement réservés aux tireurs et aux marqueurs. Le sol peut être constitué soit d'une dalle béton soit d'un enrobé. La façade avant sera de 4.00 mètres de haut avec une ouverture de 2.50 mètres de haut par une largeur de 1.70 mètre égale à celle de l'allée du Roy.

### ❖ L'allée du Roy

Cette allée est généralement engazonnée avec un accès aménagé depuis l'allée des chevaliers pour atteindre le pas de tir à 30 mètres.



Jeu d'Arc



Gardes

### ❖ L'allée des Chevaliers

Cette zone de libre circulation est accessible aux personnes autorisées par le club pendant le tir.

### ❖ Les gardes

De chaque côté de l'allée du Roy, des gardes de hauteur 2.50 mètres seront implantées.

#### Règle impérative :

L'intervalle entre les gardes est déterminé de telle sorte qu'aucune ligne droite horizontale tracée depuis le pas de tir (trajectoire éventuelle d'une flèche) ne puisse passer entre deux gardes successives, à partir de la deuxième.(\*)

(\*)Tous les croquis et schémas sont donnés à titre indicatif.

## 3 Des aménagements de sécurité pour l'accès aux buttes

1) L'accès à ces zones sera sécurisé par :

### ❖ Des portillons

munis d'un dispositif de commande par ventouse électromagnétique alternée.

Principe : Durant le tir sur une butte, le portillon d'accès entre l'allée des chevaliers et cette butte est verrouillé ; le déverrouillage est commandé par la fermeture du portillon de la butte opposée par le dernier tireur du peloton lorsque celui-ci quitte le pas de tir.



Portillon fermé



Portillon fermé

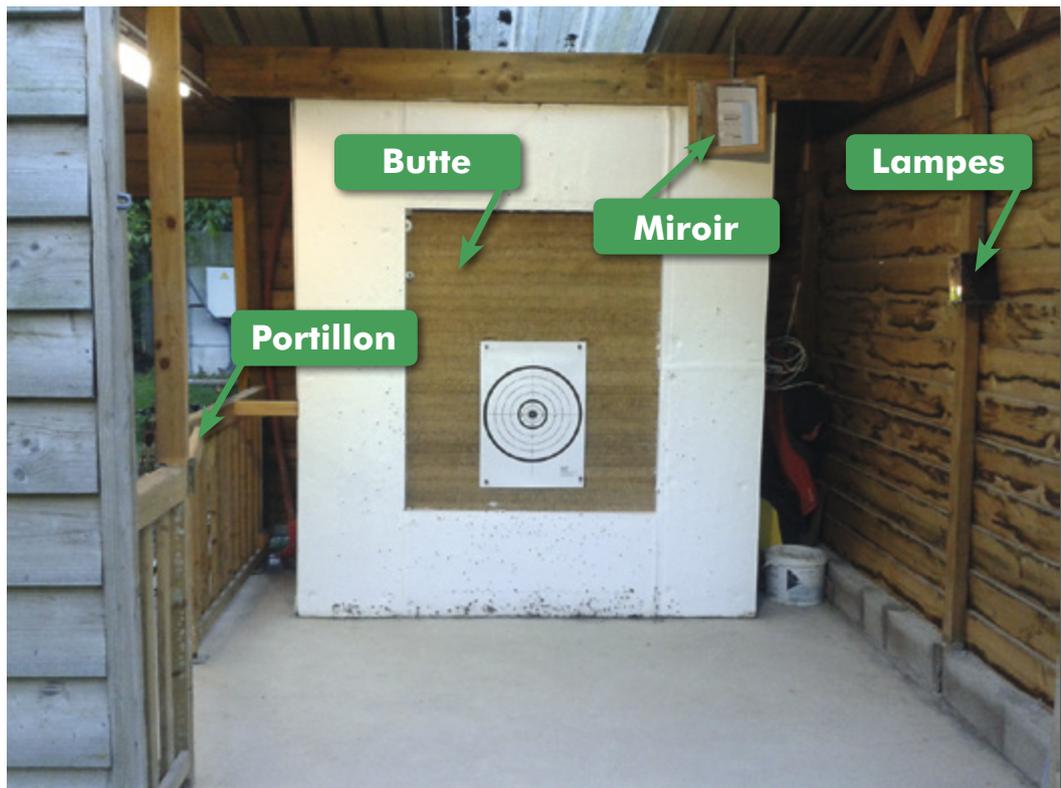
# Conception d'une aire de pratique traditionnelle : Jardin d'Arc

## ❖ Des miroirs

disposés au-dessus de la cible, permettent de voir, depuis le portillon d'accès à une butte, la butte opposée, et donc un tireur éventuellement en action.

## ❖ Deux lampes

(Une rouge et une verte) seront positionnées sur la paroi face au portillon pour compléter le dispositif de sécurité.



Eléments de sécurité de la butte de tir

## 2) Equipements pour le contrôle du tir

### ❖ Des sonnettes

destinées à autoriser le tir ou annoncer la fin du tir, d'une butte à l'autre. Les sonnettes peuvent servir également à annoncer, à l'arrivée de chaque flèche, le nombre de points marqués.

### ❖ Des fanions

à chaque butte, un fanion (de préférence rouge) doit être à la disposition de la personne surveillant le tir, permettant d'arrêter celui-ci en cas de nécessité.



Fanion interdisant le tir

## 4 Des équipements

### ❖ Pour une bonne réception des flèches

Une ciblerie fixe bien adaptée aux divers types d'arcs sera mis en place. Sa conception sera identique au « mur de stramit » utilisé pour le tir en salle.

### ❖ Pour une pratique tout au long de l'année

Il peut être envisagé de réaliser une couverture de l'allée des chevaliers.

### ❖ Salle d'armes

Un local attenant à ces installations sera pensé pour l'accueil, le rangement du matériel et l'installation de sanitaires



*Allée des Chevaliers couverte*



*Allée des Chevaliers non couverte*